DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7 TÉL. 514 849 4007 TÉLÉCOPIE 514 849 2195 COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU OUÉBEC

Montréal, le lundi 29 octobre 2018

Me Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie Régie de l'énergie 800 Place Victoria Bureau 255 Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4054-2018.

Révision de la décision D-2018-069 rendue dans le dossier R-3867-2013, Ph. 1, relative à la recevabilité de la demande d'Énergir d'ajustement de la méthode d'allocation.

Demande de frais de Stratégies Énergétiques (S.É.), pour la participation de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.).

Chère Consœur,

Nous vous prions de recevoir sous pli la demande de remboursement de frais de la part de *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, celle-ci étant, tel qu'indiqué sur le formulaire, l'intervenante responsable du paiement des factures et responsable de loger la présente demande de remboursement de frais et d'en recevoir le paiement, pour la participation de SÉ-AQLPA au présent dossier.

Nous invitons respectueusement la Régie à accueillir la présente demande de remboursement de frais de SÉ-AQLPA. Nous soulignons en effet le caractère actif, ciblé et structuré de l'intervention de SÉ-AQLPA, de même que le caractère sobre et raisonnable des frais demandés, lesquels ont été nécessaires à notre intervention. Nous invitons respectueusement la Régie à autoriser le léger dépassement de la présente demande par rapport au budget soumis car la préparation de l'argumentation a été plus complexe que prévue et aussi car l'audience s'est prolongée une seconde journée.

Nous attirons particulièrement l'attention de la Régie sur nos argumentations C-SÉ-AQLPA-0005 et C-SÉ-AQLPA-0008 plaidées au présent dossier. Nous avons couvert la totalité des moyens de révision soulevés par l'ACIG en les complétant d'une manière que nous espérons avoir été rigoureuse, cohérente avec l'ensemble du cadre régulatoire et dans le souci d'apporter une plus-value au Tribunal.

En espérant humblement que nos représentations ont été **utiles au Tribunal**, nous donc invitons respectueusement la Régie à accueillir notre demande de frais révisée ci-jointe.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

Dominique Neuman, LL.B.

Dominger News

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le Système de dépôt électronique (SDÉ) de la Régie de l'énergie.